

Intervention de la FCPE Ile de France au Conseil Inter-
Académique de l'Education Nationale Ile de France
6 mars 2017

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Education et de la Culture, madame et messieurs les Rectrice et Recteurs d'Académie.

La FCPE prend acte des grandes orientations présentées dans le Programme Prévisionnel d'Investissement des lycées d'Ile-de-France jusqu'en 2027, qui est comme vous le précisez Mme la présidente une révision et extension du PPI en cours.

La FCPE déplore de découvrir ces éléments moins d'une semaine avant la tenue du CIAEN et de n'avoir participé à aucune concertation à ce sujet.

La FCPE rappelle son attachement aux principes suivants :

- La mise en adéquation de l'implantation des nouveaux lycées ou des extensions avec la réalité de la pression démographique, mais également en cohérence avec les transports en commun existants ou en cours de création ;
- La nécessité d'avoir, au sein d'un même «bassin», l'offre de formations la plus complète possible ;
- La réduction des inégalités territoriales et sociales ainsi que la nécessité de rééquilibrage territorial de l'offre de formation conjuguée avec un objectif de mixité sociale, scolaire et d'égalité filles/garçons ;
- La possibilité, pour chaque jeune en situation de handicap, d'être accueilli dans de bonnes conditions dans un lycée francilien ;
- L'importance d'avoir, pour chaque lycée, un accès facile à des équipements sportifs et culturels de qualité.

La FCPE regrette de ne voir figurer dans ce Programme Prévisionnel d'Investissement des lycées d'Ile-de-France aucun engagement en termes de calendrier d'exécution de ce plan, tant au niveau des investissements fonciers que pour la généralisation de la restauration approvisionnée en circuits courts par des produits locaux et bios (à la suite de

Intervention de la FCPE Ile de France au Conseil Inter-
Académique de l'Education Nationale Ile de France
6 mars 2017

l'expérimentation en Seine-et-Marne).

En effet, la FCPE constate régulièrement sur le terrain que certains lycéens ont cours dans des bâtiments provisoires type Algéco n'offrant pas les conditions d'enseignement d'un véritable lycée faute de disposer des extensions ou rénovations de leur lycée en temps et en heure. Ces solutions qui ne devaient être à l'origine que temporaires finalement s'éternisent de longues années.

La FCPE rappelle la nécessité d'anticiper au maximum les besoins au vu des délais actuels de livraison des extensions et des nouveaux lycées. Le recteur de l'académie de Versailles a récemment rappelé, devant les fédérations de parents d'élèves, que la croissance démographique dans l'académie serait soutenue, et qu'on attendait au moins 20000 élèves supplémentaires d'ici à 2023 soit l'équivalent de 7 lycées selon ses projections. 2023 c'est pratiquement demain à l'échelle de la construction d'un lycée. Concernant l'académie de Paris, aucune construction n'est envisagée et nous en sommes surpris.

Pour toutes les raisons précitées et en particulier l'absence totale de concertation et de calendrier des opérations, nous ne participerons pas au vote.

Pour finir, nous tenions à revenir sur les tensions récentes vécues dans certains lycées. La FCPE condamne les violences, toutes les violences. Nous ne pouvons que regretter que l'expression citoyenne des jeunes puisse s'accompagner de violence, en particulier entre des jeunes et les policiers, mais également de violences à l'égard des chefs d'établissements, comme l'actualité récente l'a montré. Nous appelons à plus de discernement et de modération dans les interventions des forces de l'ordre et à l'intervention systématique d'une équipe de médiation lors des blocages d'établissement. Ces événements doivent aussi interroger la communauté éducative ; n'est-il pas temps d'enfin assurer un réel apprentissage de l'engagement citoyen et de ses modes d'expression, et aussi de permettre aux jeunes de s'organiser, en favorisant la



Intervention de la FCPE Ile de France au Conseil Inter-
Académique de l'Education Nationale Ile de France
6 mars 2017

représentation lycéenne et l'accessibilité à des lieux de rassemblement au sein des établissements ?

Merci de votre attention.